

Bientôt trois standards obligatoires sur l'accessibilité d'un site Web



12 juin 2008 - WebÉducation

**Standard sur l'accessibilité d'un document
téléchargeable (SGQRI 008-02)**

Crédits

Jean-Marie D'Amour, Agent de recherche
Institut Nazareth et Louis-Braille

1111, St-Charles Ouest

Longueuil, Qc J4K 5G4

450-463-1710 poste 210

jean-marie.damour@rrsss16.gouv.qc.ca



Cette présentation est disponible en ligne au :

• <http://accessibiliteweb.com/conferences/2008/06/webeducation/>

Accessibilité d'un document téléchargeable : 39 exigences

- S'applique à un document téléchargeable sur un
 - Site Web public
 - Intranet ou
 - Extranet
 - N'exclut ni ne précise aucun format
- Précise l'objectif les résultats attendus plutôt que le moyen

Sommaire

- 1. >> Structure
- 2. Image
- 3. Tableau
- 4. Présentation
- 5. Navigation
- 6. Compréhension
- 7. Formulaire
- 8. Interactivité
- 9. Formats



5 exigences en matière de structure

En matière de structure (article 7)

- Un titre distinctif qui reflète son contenu
- Au moins un en-tête de niveau 1
 - Reflète la nature de son contenu ou de sa fonction
 - Important pour la compréhension (incapacité **cognitive**)
- Si en-têtes identifiables visuellement
 - Identifiables aussi par les technologies d'adaptation informatiques (ex.: JAWS et Window-Eyes)
 - Enchaînement hiérarchique logique
 - Important pour incapacités **motrice** et **visuelle**

En matière de structure (article 7)

Niveau 1

Présentation générale

Niveau 2

Le ministère du Conseil exécutif

Le Conseil exécutif, aussi appelé Conseil des ministres, a pour rôle de définir les orientations de l'activité gouvernementale et de diriger l'administration de l'État. Il forme, avec le lieutenant-gouverneur, le gouvernement du Québec.

Le ministère du Conseil exécutif relève directement du premier ministre. Il est dirigé par le secrétaire général et greffier du Conseil exécutif.

Le ministère du Conseil exécutif exerce des fonctions particulières et uniques au regard de la gouvernance de l'administration publique. Le ministère a en effet pour principale responsabilité de soutenir la prise de décision de la part des instances gouvernementales. Il assure, à ce titre, les fonctions d'analyse, de conseil et de coordination auprès du premier ministre et du Conseil des ministres.

Le ministère assume également la responsabilité de certains dossiers prioritaires, dont la coordination lui est confiée sur mandat particulier du gouvernement.

Le ministère du Conseil exécutif exerce ainsi principalement des fonctions de gouverne et de coordination. Il n'offre qu'exceptionnellement des services directs à la population. On comprendra ainsi que les indicateurs mesurant les résultats obtenus soient essentiellement de nature qualitative.

Niveau 2

Sa mission

La mission du ministère du Conseil exécutif est double :

- Soutenir le développement d'une vision gouvernementale ainsi que la cohérence et l'efficacité des actions du gouvernement.
- Assumer la responsabilité de la jeunesse, des affaires intergouvernementales canadiennes, de la francophonie canadienne, des affaires autochtones, de la réforme des institutions démocratiques, de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels.

Niveau 2

Sa vision

La vision du ministère du Conseil exécutif a été formulée comme suit :

« Une organisation vouée à l'action cohérente et efficace de l'État, pour le mieux-être des citoyens ».

En matière de structure (article 7)

- Un parcours au clavier qui soit logique
 - (.PDF) : Attention à l'ordre de lecture
 - (.DOC) : Pas de zones de texte
 - Important pour incapacités **motrice** et **visuelle**
 - Navigation sans souris
- Accès à tout le contenu
 - (.PDF) : Incluant les numéros de page
 - Important pour incapacité **visuelle**
 - Navigation sans souris

Sommaire

- 1. Structure
- **2. >> Image**
- 3. Tableau
- 4. Présentation
- 5. Navigation
- 6. Compréhension
- 7. Formulaire
- 8. Interactivité
- 9. Formats



5 exigences en matière de d'image

En matière d'image (article 8)

- Image informative
 - Texte de remplacement
 - Phrases concises avec ponctuation appropriée.
 - Important pour incapacités **visuelle** et **cognitive**



Texte de remplacement :

"Partie effondrée du viaduc de la Concorde."

En matière d'image (article 8)

- Image contenant du texte
 - Texte de remplacement qui reprend au moins le texte apparaissant dans l'image
 - À l'exclusion de texte décoratif
 - Important pour incapacités **visuelle** et **cognitive**

DES QUESTIONS?

Texte de remplacement :

"Des questions? Jean Charest vous répond! -
Gouvernement du Québec."

En matière d'image (article 8)

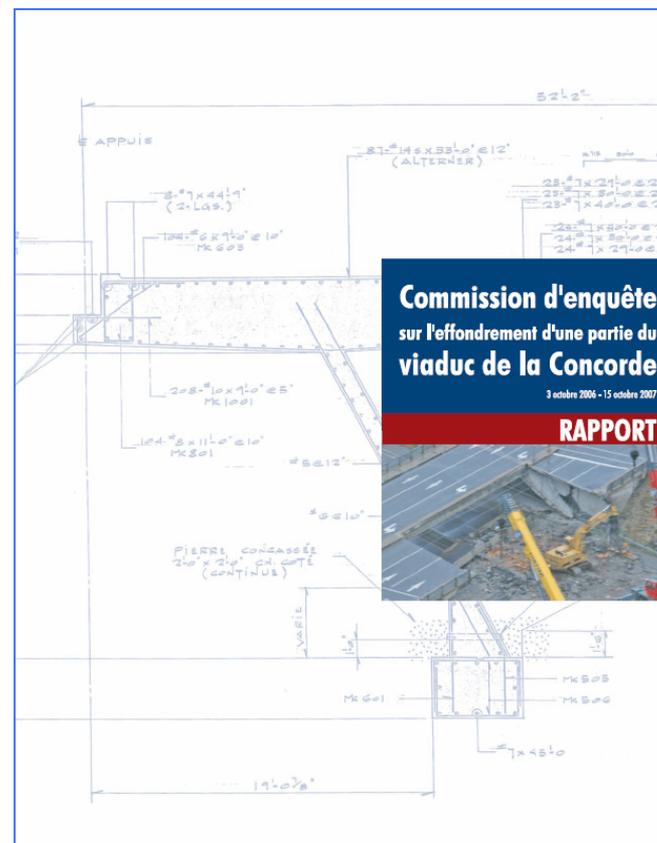
Texte de remplacement :

Commission d'enquête sur
l'effondrement d'une partie du
viaduc de la Concorde.

3 octobre 2006 – 15 octobre 2007.
Rapport.

Note 1 : Des ponctuations ont été
ajoutées pour faciliter la
compréhension en synthèse
vocale

Note 2 : Le texte manuscrit en
arrière-plan est considéré comme
décoratif



En matière d'image (article 8)

- Image décorative ou avec légende
 - Texte de remplacement vide
 - Important pour incapacités **visuelle** et **cognitive**

Image avec légende



Jocelyne Lefort
Vice-présidente
aux Services
à la clientèle

Bun Luk Khuong
Directeur de la
Performance
et de l'Audit

Pierre Prémont
Président-directeur
général

Pierre Rhéaume
Vice-président
aux Services
à l'organisation

Mireille Fillion
Vice-présidente
aux Politiques et
aux Programmes

André Villeneuve
Adjoint du
président-directeur
général et
secrétaire
de la Régie

En matière d'image (article 8)

- Bouton graphique ou icône
 - Indiquer sa fonction.
 - Et non son apparence
 - Important pour incapacités **visuelle** et **cognitive**

Baisse de



(↓ 1,5 %)

Hausse de

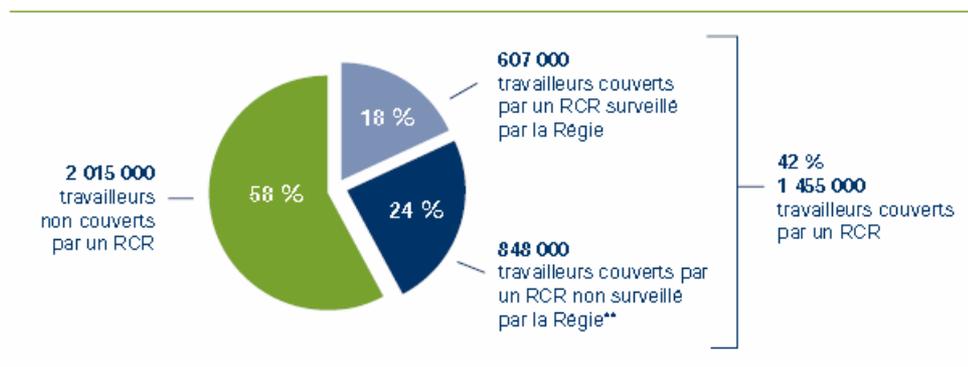


(↑ 1,0 %)

En matière d'image (article 8)

- Schéma, graphe, organigramme ou diagramme
 - Image ou non
 - Description complète
 - Le moyen à utiliser n'est pas précisé
 - Peut être inscrit simplement comme texte de remplacement
 - Important pour incapacités **visuelle** et **cognitive**

En matière d'image (article 8)



Texte de remplacement :

2 015 000 travailleurs non couverts par un régime complémentaire de retraite (RCR) = 58 %.

1 455 000 travailleurs couverts par un RCR = 42 %.

Dont 607 000 travailleurs couverts par un RCR surveillé par la Régie = 18 %.

Et 848 000 travailleurs couverts par un RCR non surveillé par la Régie (voir la note) = 24 %.

Note : Ces derniers 24 % de RCR sont sous la surveillance d'une autre province que le Québec ou d'un autre organisme de surveillance que la Régie. De ce nombre, 142 000 sont assujettis à la Loi RCR. Ils participent à quelque 1 600 RCR.

Sommaire

- 1. Structure
- 2. Image
- **3. >> Tableau**
- 4. Présentation
- 5. Navigation
- 6. Compréhension
- 7. Formulaire
- 8. Interactivité
- 9. Formats



3 exigences en matière de tableau

En matière de tableau (article 9)

- 3 types de tableaux
 - Tableau de présentation
 - Aucun titre de ligne ou de colonne
 - Tableau de données
 - Une seule ligne ou colonne de titres
 - Tableau complexe de données
 - + d'une ligne de titres ou
 - + d'une colonne de titres

	Sports et plein air		
	<ul style="list-style-type: none"> › Camping › Chasse et pêche › Golf › Motoneige 	<ul style="list-style-type: none"> › Observation de la faune › Parcs nationaux › Plaisirs de l'eau › Quad 	<ul style="list-style-type: none"> › Randonnée pédestre › Ski › Traîneau à chiens › Vélo
	Sites et attraits		
	<ul style="list-style-type: none"> › Casinos › Croisières › Curiosités naturelles › Jardins 	<ul style="list-style-type: none"> › Musées › Parcs thématiques › Patrimoine religieux › Sites historiques 	

Profil des élèves de la fin du primaire.

Profil	Analytique	Fonceur	Aimable	Expressif
Garçons	20%	60%	0%	20%
Filles	40%	20%	20%	20%
Tous	30%	40%	10%	20%

Destination	Date	Repas	Hôtel
Gaspé	25 août	37 \$	112 \$
	26 août	27 \$	112 \$
	Sous-totaux	64 \$	224 \$
Gatineau	27 août	96 \$	109 \$
	28 août	35 \$	109 \$
	Sous-totaux	131 \$	218 \$
Compilation	Totaux	195 \$	442 \$

En matière de tableau (article 9)

- Tableau de présentation
 - Aucun titre de ligne ou de colonne.
 - *Ordre séquentiel logique du contenu*
 - Important pour incapacité **visuelle**

 <p>1</p>	Sports et plein air 2		
 <p>6</p>	<ul style="list-style-type: none">› Camping 3› Chasse et pêche› Golf› Motoneige	<ul style="list-style-type: none">› Observation de la faune 4› Parcs nationaux› Plaisirs de l'eau› Quad	<ul style="list-style-type: none">› Randonnée pédestre 5› Ski› Traineau à chiens› Vélo
Sites et attraits 7			
<ul style="list-style-type: none">› Castros› Croisières 8› Curiosités naturelles› Jardins		<ul style="list-style-type: none">› Musées 9› Parcs thématiques› Patrimoine religieux› Sites historiques	10

En matière de tableau (article 9)

- Tableau de données
 - Une seule ligne ou colonne de titres
 - *En-têtes* identifiables par les technologies d'adaptation
 - Important pour incapacité **visuelle**

Profil des élèves de la fin du primaire.

Profil	Analytique	Fonreur	Aimable	Expressif
Garçons	20%	60%	0%	20%
Filles	40%	20%	20%	20%
Tous	30%	40%	10%	20%

En matière de tableau (article 9)

- Tableau complexe de données
 - + d'une ligne de titres ou
 - + d'une colonne de titres
 - Association des en-têtes qui s'appliquent
 - Identifiable avec les technologies d'adaptation
 - Important pour incapacité **visuelle**

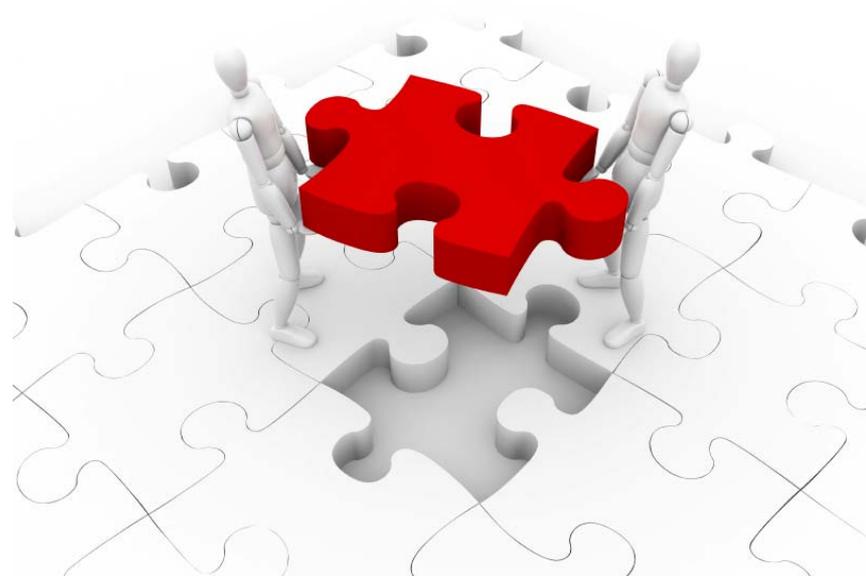
En matière de tableau (article 9)

Destination	Date	Repas	Hôtel
Gaspé	25 août	37 \$	112 \$
	26 août	27 \$	112 \$
	Sous-totaux	64 \$	224 \$
Gatineau	27 août	96 \$	109 \$
	28 août	35 \$	109 \$
	Sous-totaux	131 \$	218 \$
Compilation	Totaux	195 \$	442 \$

Repas, Gaspé, 26 août, 27 \$

Sommaire

- 1. Structure
- 2. Image
- 3. Tableau
- **4. >> Présentation**
- 5. Navigation
- 6. Compréhension
- 7. Formulaire
- 8. Interactivité
- 9. Formats



6 exigences en matière de présentation

En matière de présentation (article 10)

- Information signifiée par la couleur ou élément visuel
 - transmise par texte
 - Important pour incapacité **visuelle** et **problèmes de perception des couleurs**

En matière de présentation (article 10)

Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

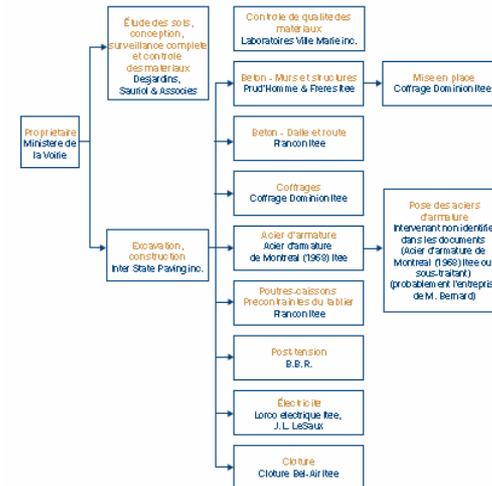
Ceci est un exemple de lien mis en évidence uniquement par la couleur.

Corriger l'erreur

Jour :

Mois :

Année :

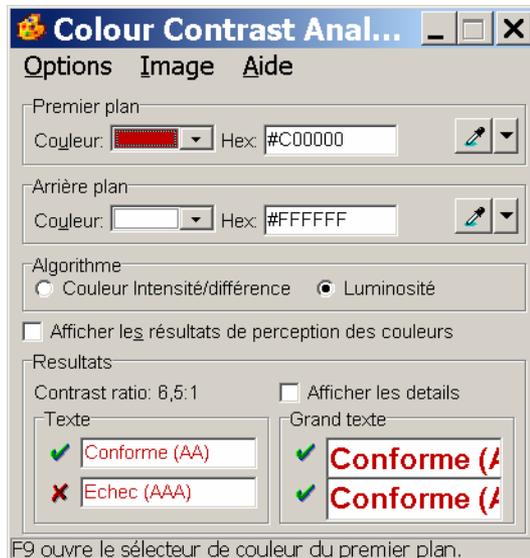


En matière de présentation (article 10)

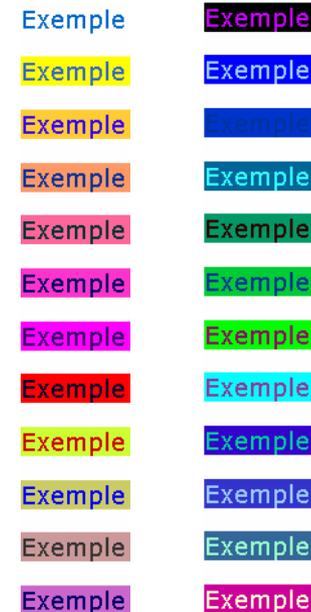
- **Contraste de luminosité de 5 pour 1**
 - À l'exclusion de texte décoratif
- **3 pour 1 dans le cas de texte agrandi ou**
 - Important pour incapacité **visuelle**, **vieillesse** et **problèmes de perception des couleurs**

En matière de présentation (article 10)

Outil de vérification du contraste



Exemples de contraste 5 pour 1



En matière de présentation (article 10)

- Pas de fluctuation lumineuse ou de clignotement à + de 3 à la seconde
 - Important pour **épilepsie photosensible**
- Pas de mouvement sans moyen de l'arrêter facilement
 - Important pour incapacité **cognitive** (concentration)
- Pas de fond sonore sans moyen de l'arrêter facilement
 - Important pour incapacité **visuelle** (concurrence avec synthèse vocale)

En matière de présentation (article 10)

- Pas de dessin réalisé à l'aide de caractères
 - Sauf sous forme d'image
 - Important pour **épilepsie photosensible**

Sommaire

- 1. Structure
- 2. Image
- 3. Tableau
- 4. Présentation
- **5. >> Navigation**
- 6. Compréhension
- 7. Formulaire
- 8. Interactivité
- 9. Formats



2 exigences en matière de navigation

En matière de navigation (article 11)

- Éléments de navigation facile à identifier
 - Important pour incapacité **cognitive**
- S'il y a une table des matières
 - Utiliser des liens hypertextes
 - Important pour incapacité **visuelle**

Sommaire

- 1. Structure
- 2. Image
- 3. Tableau
- 4. Présentation
- 5. Navigation
- **6. >> Compréhension**
- 7. Formulaire
- 8. Interactivité
- 9. Formats



8 exigences en matière de compréhension

En matière de compréhension (article 12)

- Identifier la langue du document
 - Important pour incapacités **visuelle** et **cognitive**
 - Sinon la synthèse vocale est incompréhensible
- Codifier les changements de langue
 - Important pour incapacités **visuelle** et **cognitive**
 - Sinon la synthèse vocale est incompréhensible

En matière de compréhension (article 12)

- Abréviation ou acronyme associé
 - à sa signification lors de sa première utilisation
 - Mettre la signification complète avec l'abréviation entre parenthèses
 - Ou note de bas de page
 - Ou glossaire des abréviations et des acronymes
 - Important pour incapacité **cognitive**
 - **Utile à tous les visiteurs du site**

En matière de compréhension (article 12)

- Contenu textuel
 - Formulation ou résumé compréhensible et adapté au niveau de langage moyen de la clientèle ciblée
 - Sauf si cela compromet le sens ou l'intégrité
 - Important pour incapacité **auditive** et **cognitive**

En matière de compréhension (article 12)

- Tous les liens ayant le même libellé doivent pointer vers la même destination
- Liens explicites
 - Destination claire hors du contexte immédiat
 - Mais en tenant compte du contexte du document
 - Éviter les liens « Cliquer ici » ou « Pour en savoir plus »
 - Important pour incapacité **visuelle** et **cognitive**

En matière de compréhension (article 12)

- Ouverture d'une nouvelle fenêtre
 - Avertissement : « Cette action s'ouvrira dans une nouvelle fenêtre. »
 - Important pour incapacité **visuelle** et **cognitive**

En matière de compréhension (article 12)

- Élément de métadonnée accompagnant le document
 - le titre du document
 - le nom du créateur du document
 - seulement si le document est mis en ligne par une organisation autre que celle qui l'a créé
 - la date de la plus récente mise à jour du document
 - si version originale,
la date de création du document
 - la description du document.
 - Important pour incapacité **cognitive**

Sommaire

- 1. Structure
- 2. Image
- 3. Tableau
- 4. Présentation
- 5. Navigation
- 6. Compréhension
- **7. >> Formulaire**
- 8. Interactivité
- 9. Formats



7 exigences en matière de de formulaire

En matière de formulaire statique (article 13)

- Offre d'aide pour le remplir
 - Important pour **tous les types d'incapacités**

Exemple :

Ce formulaire ne peut être rempli sur ordinateur. Si vous êtes une personne handicapée et que vous avez besoin d'aide pour le remplir, vous pouvez nous contacter au 1-800-333-4444.

En matière de formulaire dynamique (article 14)

- Étiquettes identifiables par les technologies d'adaptation
 - Ou texte d'aide s'il n'y a pas d'étiquette
 - Important pour incapacité **visuelle**

	Oui	Non	Montant net	Semaine	2 semaines	Mois
• une allocation d'aide à l'emploi ou une allocation jeunesse?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Montant net <input type="text"/>	\$ par	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• des prestations de la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST)?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Montant net <input type="text"/>	\$ par	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• des prestations de la Régie des rentes du Québec (RRQ)?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Montant brut <input type="text"/>	\$ par	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• des indemnités de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ)?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Montant net <input type="text"/>	\$ par	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• des prestations du Régime de pension du Canada?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Montant net <input type="text"/>	\$ par	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• une pension de la Sécurité de la vieillesse? <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Montant net <input type="text"/>	\$ par	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• une allocation au conjoint? <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Montant net <input type="text"/>	\$ par	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• une pension ou une allocation aux anciens combattants?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Montant net <input type="text"/>	\$ par	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

En matière de formulaire dynamique (article 14)

- Étiquettes à proximité immédiate
 - Important pour incapacité **visuelle** avec un logiciel de grossissement

2.1 Revenus (annexez tous les feuillets de renseignements reçus)

◆ Montant réel des dividendes de sociétés canadiennes imposables (ligne 303 de l'annexe B)				50	0.00
◆ Autres revenus de placement de source canadienne (ligne 309 de l'annexe B)				51	0.00
◆ Revenus de placement à l'étranger (ligne 313 de l'annexe B)				52	0.00
Gains en capital imposables (montant de la ligne 230 de l'annexe A, s'il est positif)				53	0.00
◆ Prestations de retraite				54	
Revenus d'entreprise	bruts		nets!	55	
Revenus d'agriculture	bruts		nets!	56	
Revenus de pêche	bruts		nets!	57	
Revenus de location	bruts		nets!	58	
Second fonds du compte de stabilisation du revenu net				59	
Revenus provenant d'une vente présumée applicable à certaines fiducies (ligne 30 du formulaire TP-653) ¹				60	
◆ Autres revenus. Précisez :				61	
◆ Additionnez les montants des lignes 50 à 61.				=	0.00

En matière de formulaire dynamique (article 14)

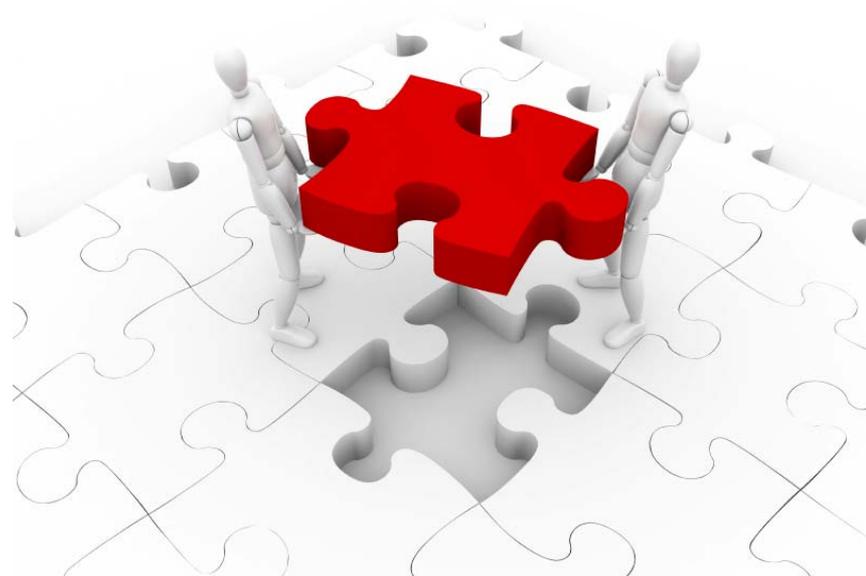
- Étiquettes descriptives de la fonction du champ
 - Important pour incapacité **cognitive**
- Pas de texte remplaçable dans le champ
 - Important pour incapacité **visuelle**
- Parcourir au clavier dans un ordre logique
 - Important pour incapacités **motrice** et **visuelle**

En matière de formulaire dynamique (article 14)

- Erreurs expliquées textuellement
 - Au début du formulaire avec lien vers les champs à corriger
 - À l'aide d'une boîte de dialogue d'alerte erreur par erreur
 - Important pour incapacités **cognitive** et **visuelle**

Sommaire

- 1. Structure
- 2. Image
- 3. Tableau
- 4. Présentation
- 5. Navigation
- 6. Compréhension
- 7. Formulaire
- **8. >> Interactivité**
- 9. Formats



2 exigences en matière de d'interactivité

En matière d'interactivité (article 15)

- Éléments de programmation destinés à l'utilisateur
 - Compatibles avec les technologies d'adaptation
 - Entièrement utilisable au clavier
 - Important pour incapacités **motrice** et **visuelle**

Sommaire

- 1. Structure
- 2. Image
- 3. Tableau
- 4. Présentation
- 5. Navigation
- 6. Compréhension
- 7. Formulaire
- 8. Interactivité
- **9. >> Formats**



Quel format choisir?

- Un format qui respecte les exigences
- En tenant compte de la nature du contenu
 - S'il n'y a pas de tableaux ni d'images
 - (.TXT), (.DOC ou .RTF), (.PPT) ou (.PDF)
 - S'il y a des tableaux simples de données ou des images
 - (.DOC ou .RTF), (.XLS), (.PPT) ou (.PDF)
 - S'il y a des tableaux complexes de données
 - (.XLS) ou (.PDF)
 - **Attention** : les technologies d'adaptation informatiques ne lisent pas encore correctement les formats (.ODT), (.ODP), (.ODS)

PDF ou HTML?

- Faut-il toujours utiliser un PDF?
 - Quels sont les avantages d'un document HTML?
 - Quand choisir un document PDF?

Remarque

- Les avantages du HTML et ceux du PDF sont présentés dans les diapos suivantes
 - Les avantages du HTML peuvent devenir des inconvénients du PDF
 - Et vice et versa...

Arguments en faveur d'un document HTML (1/4)

- Peu importe le niveau de complexité du contenu, un document HTML accessible nécessite moins d'efforts d'accessibilité en comparaison à ceux requis pour un document PDF accessible
- Il est plus facile de naviguer dans une version HTML accessible que dans un PDF accessible

Arguments en faveur d'un document HTML (2/4)

- Une version HTML nécessite moins de validations parce que la méthode est plus fiable pour créer un document HTML accessible que celle pour produire un document PDF accessible
- Pour un même document, la version HTML accessible est de taille moindre que celle d'une version PDF accessible

Arguments en faveur d'un document HTML (3/4)

- La version HTML n'impose pas l'utilisation d'un progiciel spécialisé pour l'interpréter (ex. : Acrobat Reader)
- L'expertise en HTML est déjà largement répandue chez les webmestres
- HTML est un format universel consultable sur toutes les plateformes (Windows, Mac OS, Linux) et tous les navigateurs Web

Arguments en faveur d'un document HTML (4/4)

- Meilleure indexation des contenus dans les moteurs de recherche
- Le HTML ne requiert pas de progiciel de conception spécialisé pour l'accessibilité

Arguments en faveur d'un document PDF (1/4)

- Permet de conserver l'apparence visuelle, la mise en page et la pagination d'un imprimé
- Peut être perçu comme une version plus officielle qu'une version HTML parce qu'identique à l'imprimé

Arguments en faveur d'un document PDF (2/4)

- Pour certains documents, dont certains formulaires, un PDF permet de respecter une présentation graphique condamnée à la fixité, car publiée comme telle dans la Gazette officielle

Arguments en faveur d'un document PDF (3/4)

- Pour la plupart des formulaires qui permettent aux citoyens d'amorcer une procédure légale et qui sont standardisés du point de vue de leur présentation et de leur format, un PDF permet de respecter les exigences actuelles des tribunaux pour un format précis 8 1/2" x 14" ou 8 1/2" x 11" selon la juridiction

Arguments en faveur d'un document PDF (4/4)

- Plus facile à transmettre par courrier électronique
- Possibilité de lire hors ligne
- Sécurité blindée? Un mythe!

Conclusion

- PDF ou HTML?
 - Certaines exigences actuelles favorisant le format PDF peuvent être remises en question
- Dans certaines situations, un document en format HTML peut s'avérer une avenue plus appropriée

Conclusion

- Pour une organisation, la solution réside dans un mélange de documents PDF et de documents HTML
 - Plutôt que dans une avenue à 100 % de documents PDF
 - ou
 - dans une avenue à 100 % de documents HTML

Conclusion

Une occasion de revoir les façons de faire de l'organisation

Conclusion

- Est-ce que le webmestre doit avoir à lui seul la responsabilité de rendre accessible aux personnes handicapées un document téléchargeable?
- L'auteur peut-il et doit-il faire sa part?
- D'autres personnes peuvent-elles être mises à contribution?

Conclusion

- Premier modèle possible
 - Le webmestre est responsable de A à Z (100 %)
- Deuxième modèle possible
 - L'auteur est responsable de A à J (40 %)
 - Le webmestre est responsable de K à Z (60 %)

Conclusion

- Troisième modèle possible
 - L'auteur est responsable de A à F (20 %)
 - Le spécialiste de l'unité administrative est responsable de G à Q (40 %)
 - Le webmestre est responsable de R à Z (40 %)
- D'autres modèles sont possibles

Merci de votre attention!

Jean-Marie D'Amour, Agent de recherche
Institut Nazareth et Louis-Braille

jean-marie.damour@rrsss16.gouv.qc.ca



Cette présentation est disponible en ligne au :

<http://accessibiliteweb.com/conferences/2008/06/webeducation/>